

à occuper le siège qu'ont illustré les Lar-tigue, les Bourget et les Fabre: aussi est-ce avec enthousiasme que l'archidiocèse accueillit la nouvelle de sa promotion.

En terminant, qu'il nous soit permis d'unir notre faible voix aux nombreuses félicitations que Mgr Bruchési a reçues de toutes parts, et de lui donner l'assurance de notre entier dévouement.

### ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 21 mai dernier, 1897, de nommer M. Geo. de G. Languedoc, fils, syndic d'écoles pour la municipalité d'Outremont, Jacques-Cartier, en remplacement de M. Geo. de G. Languedoc, père, dont le terme d'office est expiré.—*Gazette officielle*, 19 juin dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

### AVIS.

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de "Saint-Charles-de-Spaulding," dans le comté de Beauce, le territoire suivant:

Tous les lots depuis et y compris les Nos 1 à 36, inclusivement, des rangs I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII et IX, du canton de Spaulding.—*Gazette officielle*, 19 juin dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 16 juin courant (1897), d'ériger le territoire suivant en une municipalité scolaire distincte (pour les protestants seulement), sous le nom de "municipalité scolaire de Saint-Sauveur":

1° Une étendue de terre située sur le côté nord de la rivière Saint-Charles; bornée au nord par la paroisse de Charlesbourg, au sud par la rivière Saint-Charles, à l'est par la paroisse de Notre-Dame-des-Anges, et s'étendant à l'ouest jusqu'au lot 52 exclusivement, de l'Ancienne-Lorette. Numéros de cadastre 2382, 2383, 2386, 2387, 2400, 2401, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2425, 2426, 2428, 2328, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435.

2° Une étendue de terre située sur le côté sud de la rivière St-Charles; bornée au nord par la dite rivière, au sud par la paroisse de Sainte-Foye, à l'est par la cité de Québec, et à l'ouest par la paroisse de l'Ancienne-Lorette. Numéros de cadastre 2343, 2346, 2354, 2356, 2357, 2360, 2361, 2464, 2365, 2366, 2367, 2372, 2373, 2376, 2377.

3° Lot de cadastre numéro 12 de l'Ancienne-Lorette.—*Gazette Officielle*, 26 juin dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 16 juin courant (1897), de détacher de la municipalité de la "Pointe-Claire," comté de Jacques-Cartier, les lots suivants du cadastre, savoir: depuis et y compris le No 63 jusqu'au No 107 inclusivement, et les ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Côte Saint-Remi", de la paroisse de la Pointe-Claire, comté de Jacques-Cartier.

Cette érection ne devra prendre effet que le 1er juillet prochain (1897).—*Gazette officielle*, 26 juin dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 25 juin dernier (1897), d'annuler la nomination de M. Joseph Gamelin, comme commissaire d'écoles de la municipalité de Saint-Thomas-de-Pierreville, comté de Yamaska, faite le 14 mai dernier (1897), en remplacement de M. Adolphe Laperrière, absent de la province, vu qu'il ne réside pas dans cette municipalité, et de nommer M. Antoine Gentesse, pour remplacer M. Adolphe Laperrière.—*Gazette officielle*, 3 juillet dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 27 juin dernier (1897), de détacher les lots 58, 59, 60, 61, partie nord de 62, de la borne du village jusqu'en arrière du lot dans la première concession de Ormstown, parties nord-est de 67 et 68, de la borne du village jusqu'en arrière du lot borné en arrière par 62, lots 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, parties nord de 78, 79, 80, de la borne du village jusqu'en arrière du lot dans la première concession de Ormstown, lots 81, 82, 83, 84, 85, 86, dans la première concession de Ormstown, et lots 627, 628, 629, 630, parties sud de 631, 632, 633 et 634, de la borne du village jusqu'en arrière des lots dans la première concession de Jamestown, lots 635, 636, 637, 638, 641 et 643, dans la première concession de Jamestown, aussi les lots 660 et 691, sur l'île de Jamestown, de la municipalité scolaire de Saint-Malachie-de-Ormstown, et les